

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire
d'Université Bourgogne Europe

Séance du 4 décembre 2025

Délibération n° 2025 – 04/12/2025 - 1

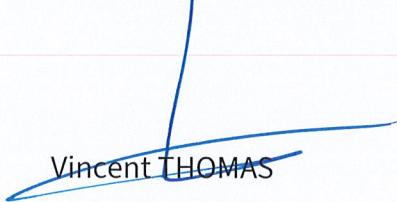
*Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire du 6 novembre 2025*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts d'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 43 Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents : 18 Membres représentés : 8 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 (unanimité) Contre : 0
---	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 6 novembre 2025.**

Dijon, le 5 décembre 2025
Le Président d'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 6 novembre 2025

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière d'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du jeudi 6 novembre 2025

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le jeudi 6 novembre 2025 à 14h03, sous la Présidence de Monsieur Vincent THOMAS et de Madame Carine MICHEL-COLENT Vice-Présidente de la CFVU

Collège A : (8) Mme Corinne AMIOT (donne procuration à M. Emmanuel PY) ; M. Julien DUBOIS ; M. Jean-Marie HEYDEL ; Mme Sylvie LAIGNEAU ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Olivier POLITANO ; M. Emmanuel PY ; Mme Sandrine ROUSSEAU

Collège B : (8) Mme DAUPHIN ; M. Éric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE (donne procuration à Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE) ; Mme Arianna ESPOSITO (donne procuration à M. Olivier POLITANO) ; M. Philippe JUEN ; M. Alain RAUWEL ; Mme Elizabeth THOMAS (donne procuration à M. Éric BOURILLOT) ; Mme Doriane TROMPIER

Collège Personnel BIATSS : (4) Mme Véronique LAHAIE (donne procuration à Mme Doriane TROMPIER) ; M. Xavier URBAIN ; Mme Vanessa VAIZANT ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers : (8) M. Rémi BAILLET ; Mme Lucile CHUPIN ; M. Gabin CLERC ; M. Robinson DAOUST (donne procuration à Mme Lucile CHUPIN) ; Mme Andréa MACIEJEWSKI (donne procuration à M. Gabin CLERC) ; M. Thomas MORAUX ; M. Rayan PAUCHARD ; Mme Aiden SAUSVERD

Directeur du CROUS : (1) Mme Murielle BALDI (donne procuration à Mme Carine MICHEL-COLENT)

Personnalités extérieures : (3) Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN (donne procuration à M. Vincent THOMAS) ; M. Christophe NICOD (donne procuration à M. Jean-Marie HEYDEL) ; Mme Christelle DUPONT (donne procuration à Mme Sandrine ROUSSEAU)

Membres invités à la CFVU à titre consultatif : M. Laurent GEBEL ; M. Ludovic RICHARD (excusé) ; Mme Fanny VAILLAUX ; M. Pierre JOUBERT (excusé)

Membres invités : M. Éric HUSSON ; M. Cédric DEMONCEAUX

1. Informations du Président

Le Président ouvre la séance et présente plusieurs points d'informations :

L'accueil du nouveau Directeur Général des Services (DGS) : M. Laurent GEBEL

Le Président souhaite la bienvenue à M. Laurent GEBEL, nouveau DGS, en remplacement de M. Alain HELLEU depuis le 3 novembre 2025. M. GEBEL apporte une solide expérience, ayant exercé de nombreuses fonctions à Agrosup Dijon devenu l'Institut Agro de Dijon. Il possède une expertise reconnue dans l'enseignement supérieur et la recherche, particulièrement dans le domaine agricole, tout en entretenant de nombreux liens avec le milieu universitaire. M. GEBEL se réjouit de rejoindre l'UBE et de contribuer activement aux nombreuses initiatives et missions de l'Université, notamment en matière de formation et de recherche.

La politique de site

Les Présidents et les Vice-Présidentes de la Commission de la Recherche des deux Établissements Publics Expérimentaux (EPE) ont rencontré le nouveau Président du Conseil Régional. Ce dernier a validé politiquement la révision des conditions de financement par le Conseil Régional des activités de recherche et de la vie étudiante, afin de mieux les adapter à l'évolution du site Bourgogne Franche-Comté. Les interventions financières du Conseil Régional seront désormais directement versées aux établissements concernés. Un engagement a également été pris par le Conseil Régional pour organiser des réunions régulières. Le Président souligne qu'il n'y a aucune divergence entre les deux établissements dans cette demande de révision des financements.

La révision de la convention de coordination territoriale

Un toilettage de la convention de coordination territoriale a été réalisé en tenant compte de l'évolution des structures et de la création des deux EPE. Cette révision permet d'élargir le champ des projets de collaboration à venir et de rendre le document moins conjoncturel. Une réunion aura lieu le 12 novembre lors d'un conseil de site pour discuter des modalités de cette révision. Le document révisé sera ensuite soumis aux instances de l'université et des établissements concernés avant d'être envoyé au Ministère. Le Président se félicite de la qualité des échanges avec l'Université Marie et Louis Pasteur.

Les finances

Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance pour la période 2025-2027 (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027) a été reçu du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE). Le budget alloué à l'université pour cette période s'élève à 4 215 000€. Les versements se répartiront comme suit :

- 46 % pour l'année 2025, bien que la dépense de cette somme d'ici la fin de l'année semble difficile à réaliser (reversement dans le fonds de roulement).
- 30 % pour l'année 2026.
- 24 % pour l'année 2027.

Les six objectifs stratégiques définis pour cette période de financement sont les suivants :

- pilotage de l'ODF (20 % du financement),
- recherche et innovation (35 %),
- transition écologique et développement soutenable (15 %),
- bien-être et réussite étudiante (15 %),
- gestion et pilotage (8 %),
- stratégie propre aux Graduate Schools (7 %).

Le comité d'orientation stratégique (COS)

Le Comité d'Orientation Stratégique (COS) est composé de 4 à 8 personnalités extérieures, choisies pour leur expertise, qui apportent un regard extérieur sur la stratégie et la mise en œuvre des actions de l'établissement. Son rôle est exclusivement consultatif, visant à formuler des suggestions, critiques et analyses sur les orientations de l'établissement.

Les membres actuels du comité sont :

- **Hans KRETZ**, enseignant-chercheur à l'Université de Stanford, musicologue et philosophe.
- **Franck LETHIMONNIER**, directeur de l'Institut Thématique Technologie pour la Santé de l'Inserm et pilote du PEPR Santé numérique.
- **Pierre-Emmanuel MOYSE**, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université McGill (Canada).
- **Irena G. STARA**, docteure en chimie bio-organique, membre du Conseil des Affaires Internationales de l'Académie des Sciences Tchèque depuis 2018.
- **Sunniva WHITTAKER**, doyenne de la Faculté des Sciences humaines et de l'Éducation de l'Université d'Agder en Norvège et rectrice de cette université depuis 2019.

Les membres du COS proviennent de divers horizons socio-économiques et disciplinaires offrant une richesse de perspectives. Lors de leur visite de deux jours, ils ont eu l'opportunité de découvrir notre établissement, de visiter l'École des Beaux-Arts et l'École Supérieure de Musique (ESM), et de rencontrer des représentants des collectivités territoriales, des organismes nationaux de recherche ainsi que de la Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation (DRARI).

Un pré-rapport d'étonnement est attendu pour mars 2026 suivi d'un échange en visioconférence. En septembre 2026, un premier rapport d'étonnement définitif sera soumis. Le comité suivra ensuite l'évolution de notre EPE de manière continue. À la fin de la période expérimentale, en 2027, un rapport final, incluant constats et recommandations, sera produit et soumis dans le cadre de l'évaluation par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES).

La participation à la délégation de Dijon lors de la visite à Kumamoto (Japon)

Dans le cadre du jumelage entre la Préfecture de Kumamoto et Dijon Métropole, une délégation s'est rendue à Kumamoto pour signer deux conventions de collaboration et de partenariat avec les deux universités de la région. La première convention concerne un échange d'étudiants entre l'UBE/ENSAD et la Sojo University permettant l'accueil réciproque de deux étudiants dans chacune des universités. La seconde convention avec la Kumamoto University porte sur des travaux de recherche conjoints, des échanges d'étudiants, ainsi que des projets scientifiques et pédagogiques.

La journée laïcité et tolérance

Le 16 octobre marque l'anniversaire de l'assassinat de Samuel Paty. À cette occasion, la deuxième édition de la journée Laïcité et Tolérance a été organisée. Cette journée a été l'opportunité d'accueillir M. Alain CHOURAQUI, président fondateur de la Fondation du Camp des Milles, un ancien camp d'internement pendant la Seconde Guerre mondiale. M. CHOURAQUI a mené un travail remarquable sur les dérives des discours dans les démocraties, en particulier en ce qui concerne les génocides (Shoah, génocide rwandais, génocide arménien). Il a mis en lumière des points communs entre ces trois tragédies soulignant le rôle central du discours identitaire qui évolue en trois phases : la banalisation, le discours stigmatisant et enfin, le génocide.

Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette conférence passionnante, qui a offert une analyse éclairante et pédagogique. Selon les travaux menés avec des scientifiques pluridisciplinaires de la

Fondation du Camp des Milles, nous serions actuellement dans la deuxième phase de cette dérive. Le Président invite tous à consulter le site de la Fondation du Camp des Milles pour se sensibiliser à cette problématique. Un PDF pédagogique, synthétisant ces travaux, a été présenté lors de la conférence et fournit une analyse approfondie particulièrement pertinente au regard des discours extrémistes qui se banalisent et gagnent du terrain politiquement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30/09/2025

		Favorable à l'unanimité	
Vote	Membres élus présents ou représentés : 33	Suffrages exprimés : 33	
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0	
	Abstention : 0	Pour : 33	

2. Travaux de la Commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) du 14/10/2025 : subventions d'associations étudiantes

M. Thomas PITA présente les travaux de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) qui s'est réunie le 14 octobre 2025. Quinze dossiers, soumis par des associations de l'UBE, ont été examinés pour un montant total de 82 000 €.

Dix dossiers ont reçu un avis favorable.

Trois demandes de subventions FSDIE spécifique ont également été approuvées. Le FSDIE spécifique permet d'apporter des amendements au cadre de financement habituel du FSDIE pour répondre à des besoins particuliers :

- le projet du BDE Polytech pour l'achat de matériel de musique : 299 €
- le projet de l'ASSEM pour l'acquisition de matériel de musique : 1 592 €
- le projet de l'ASUB Dijon visant à soutenir les sportifs de haut niveau (demande de financement annuel) : 40 000 €

Deux projets ont reçu un avis favorable dans le cadre des subventions FSDIE aide exceptionnelle, qui vise à soutenir les associations en difficulté financière :

- le projet déposé par De Taille et d'Estoc pour organiser des rencontres internationales d'arts martiaux historiques européens. Cette demande visait à rééquilibrer les comptes en raison de dépenses imprévues.
- la demande de Radio Dijon Campus qui rencontre des problèmes de gestion et présente un résultat négatif pour l'exercice 2024, à hauteur de plus de 20 000 €. Une aide exceptionnelle de 15 000 € a été accordée à cette association.

		Favorable à l'unanimité	
Avis	Membres élus présents ou représentés : 33	Suffrages exprimés : 33	
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0	
	Abstention : 0	Pour : 33	

4. Travaux de la Commission Vie Etudiante du 16/10/2025 : labellisation et délabellisation d'associations étudiantes

Le service du Bureau de la Vie Étudiante (BVE) a reçu quatre demandes de labellisation d'associations, toutes ayant obtenu un avis favorable. Les associations concernées sont :

- l'association 121 Duc de Bourgogne pour l'organisation de congrès de l'UNECD (Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire),
- l'association ADEIC pour l'accueil d'étudiants internationaux et la promotion de la diversité culturelle sur le site du Creusot,
- l'association ANEPF2026 pour l'organisation de l'assemblée générale de l'ANEPF (Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France),
- l'association IMPR CHEER ELITE dédiée à la pratique du cheerleading, à l'organisation d'événements et à la promotion de la santé mentale des étudiants.

Mme Aiden SAUSVERD soulève un problème relatif au répertoire des associations labellisées. En effet, les syndicats UNEF Bourgogne et Solidaires Étudiants n'apparaissaient pas dans le répertoire depuis la mise à jour. Une nouvelle plateforme a été mise en place mais le lien de cette dernière n'était pas répertorié. Toutefois, une nouvelle catégorie intitulée « syndicats étudiants » est bien présente sur le site.

M. PITA précise qu'une fois que les associations auront actualisé leurs données, les informations seront mises en ligne d'ici la fin de l'année. Une relance par mail sera effectuée très prochainement pour inciter les associations à mettre à jour leurs informations.

		Favorable à l'unanimité	
Avis	Membres élus présents ou représentés : 33	Suffrages exprimés : 33	
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0	
	Abstention : 0	Pour : 33	

5. Travaux de la commission de la pédagogie du 15/10/2025

5.1 Projets internationaux

M. Gregory WEGMANN, Vice-Président délégué à la politique européenne et internationale, présente trois nouveaux projets de coopération internationale ainsi qu'une mise à jour d'un accord-cadre.

Projet n°1 : Polytech Dijon – ImViA-EA7535 – LIB -EA 7534 / Amrita Vishwa Vidyapeetham (Inde)

Il s'agit de la création de trois annexes facilitant les échanges d'étudiants (séjours d'études et stages) ainsi que les séjours de recherche. Une délégation de cette université indienne a été reçue récemment. Ce partenariat est particulièrement important pour l'UBE.

Projet n°2 : IUT Dijon-Auxerre-Nevers - IAE -Dijon / - Rangsit University (RU) (Thaïlande)

Un accord avec l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers existe déjà et il est prévu de l'étendre à l'IAE Dijon. L'objectif est la mise en place d'un accord d'échange d'étudiants pour des séjours d'études et de recherche.

Projet n°3 : ISAT / Hanoi University of Science and Technology (HUST) / (Vietnam)

Il s'agit de la création d'un accord prévoyant l'échange de 5 étudiants et/ou stagiaires avec l'ISAT.

Projet n°4 : ISAT / Polytech Dijon – IUT Dijon-Auxerre-Nevers / King Mongkut's University of Technology North Bangkok (KMUTNB) (Thaïlande)

Ce projet concerne la mise à jour de l'accord-cadre existant et l'ajout d'un avenant lié au changement de nom de notre établissement. Cet accord continue de maintenir les échanges d'étudiants et de chercheurs.

Questions/remarques

M. Thomas MORAUX exprime des préoccupations concernant certains des pays partenaires de l'UBE dans le cadre de ces projets internationaux. Il souligne les problèmes suivants :

- l'Inde connaît une régression démocratique, avec des problèmes de justice instrumentalisée, la mise au pas des médias et un régime autocratique. Le rapport annuel d'Amnesty International mentionne des violations des droits humains, des détentions arbitraires d'étudiants, des expulsions forcées et des violences sexuelles. En outre, le secteur des technologies connaît une hausse des déchets électroniques de 73 % et les politiques climatiques sont jugées insuffisantes.
- la Thaïlande est dirigée par des militaires depuis le coup d'État de 2014. Amnesty International dénonce la répression des manifestants, des intimidations, des assassinats et des violations des droits des migrants notamment des Ouïghours.
- Amnesty International évoque des actes de torture au Vietnam notamment des "cages à tigre" utilisées pour les défenseurs des droits humains, les journalistes et les militants. Le pays fait face à une surveillance numérique stricte et des pratiques répressives. Le secteur de l'automobile, partie prenante du projet est également l'un des plus polluants avec des niveaux de pollution de l'air préoccupants. L'OMS et l'UNICEF ont demandé au Vietnam d'agir plus rapidement pour réduire la pollution notamment liée à l'industrie automobile.

M. MORAUX conclut en déclarant qu'il est scandaleux que l'UBE établisse de tels accords et envoie des étudiants dans ces pays. L'UNEF Bourgogne s'oppose vigoureusement à ces quatre projets internationaux et demande à la CFVU de s'y opposer également. L'UNEF exige la mise en place d'une charte par la Gouvernance, afin de cadrer les projets internationaux en fonction des critères du respect des droits humains, des libertés fondamentales et des principes de l'UBE.

Le Président répond que le discours de M. MORAUX est avant tout politique. Il précise qu'il ne fait pas partie de ceux qui croient que la rupture des relations scientifiques et pédagogiques avec les universités des pays non démocratiques contribue au progrès de l'humanité. Il insiste sur le fait que l'UBE choisit de collaborer avec toutes les universités y compris celles établies en Inde, en Thaïlande et au Vietnam.

Le Président souligne également les efforts de l'ISAT dans le domaine de la frugalité énergétique et de la formation des futurs ingénieurs dans la réduction du bilan carbone des projets automobiles. Sur la question de la pollution, il rappelle que l'ISAT forme ses étudiants à ces problématiques environnementales.

Le Président évoque toutefois la suspension des relations scientifiques avec les universités russes dont les recteurs ont soutenu publiquement M. Vladimir POUTINE dans des décisions contraires aux valeurs de l'UBE. Selon lui, rompre les liens avec les universités des pays qui ne respectent pas pleinement les standards démocratiques serait contreproductif, dès lors que ces universités ne portent pas expressément des valeurs contraires aux nôtres.

M. Julien DUBOIS partage la position du Président.

M. Alain RAUWEL souligne que l'envoi d'étudiants dans ces pays reste volontaire et que chaque étudiant est libre de participer.

Le Président précise que les étudiants ne sont pas envoyés dans des pays à risque et que l'UBE reste en lien avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace pour s'assurer du respect de ces critères.

M. MORAUX précise son propos, en indiquant qu'il ne s'oppose pas à la coopération internationale en soi mais contre l'envoi d'étudiants dans des pays où des discriminations et des violations des droits humains sont avérées. Il réaffirme la nécessité de faire un tri dans les pays choisis pour les projets internationaux en tenant compte de leur respect des droits humains et de l'éthique.

Avis	Favorable	Suffrages exprimés : 31
CFVU	Membres élus présents ou représentés : 33 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 2	Contre : 3 Pour : 28

5.2 Demande d'accréditation hors vague de la licence Professorat des écoles (LPE) - rentrée 2026/2027

M. Julien MUGNIER, Co-Directeur du Département MEEF à l'INSPE de Bourgogne en charge du second degré, présente la Licence Professeur des Écoles (LPE) et le dossier d'accréditation déposé auprès du Ministère.

Cette licence s'inscrit dans le cadre de la réforme de la formation initiale des futurs enseignants du 1er et du 2nd degré. Pour la première fois, elle propose une formation sur cinq ans, voire huit ans, comprenant trois ans de licence, deux ans de master (M2E) et trois ans de formation continuée après la titularisation des enseignants fonctionnaires stagiaires.

Un pré-dossier a été envoyé en juin 2025 et un dossier d'accréditation a été soumis le 30 septembre 2025 au Ministère suite à la publication de l'arrêté cadre du 9 septembre 2025. Cet arrêté fixe le cadre national de la licence de professeur des écoles.

Objectifs et structure de la licence

L'article 2 de l'arrêté cadre définit trois objectifs fondamentaux de cette licence :

- développement professionnel qui consiste en l'acquisition de savoirs nécessaires à l'enseignement et connaissance approfondie du métier,
- préparation au concours qui se déroulera dès la session 2026 au niveau Bac+3,
- initiation aux enjeux du métier de professeur à travers des stages et une initiation à la recherche et aux méthodes scientifiques.

L'article 4 précise le volume horaire minimum qui est de 1 570 heures, comprenant 10 semaines de stage, et identifie les 4 blocs suivants :

1. s'approprier les savoirs pour enseigner (2/3 du volume soit 1 110 heures),
2. analyser les caractéristiques des situations et contextes d'enseignement-apprentissage (120 heures),
3. s'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier (valeurs de la République et éthique – 120 heures),
4. construire son projet professionnel (stages et dimension recherche scientifique – 120 heures)

Un bloc supplémentaire de 100 heures est dédié à l'adaptation au territoire.

Répartition des heures et passerelles

La répartition prévisionnelle des heures est la suivante pour l'ensemble de la formation :

- 370 heures pour chacune des trois années pour le bloc 1,
- 34 heures en L1, 43 heures en L2 et 43 heures en L3 pour le bloc 2,

- 38 heures en L1, 38 heures en L2 et 44 heures en L3 pour le bloc 3,
- 40 heures pour chacune des trois années pour le bloc 4.
- 50 heures en L1, 20 heures en L2 et 30 heures en L3 pour le bloc adaptation au territoire. Ces heures permettront de créer des passerelles vers d'autres licences.

Les passerelles proposées incluent :

- vers les sciences de l'éducation et sciences du langage entre L1 et L2.
- vers la sociologie (en cours de discussion).

La passerelle vers la psychologie est abandonnée en raison des différences importantes entre les maquettes de formation.

Moyens humains et stages

Conformément au cadre national, 50 % du volume horaire des enseignements doit être assuré par des enseignants du 1er et 2nd degré en activité et l'autre moitié par des enseignants-chercheurs. Les enseignants-chercheurs intervenant dans la formation sont issus de divers laboratoires bien que 30 % d'entre eux proviennent de l'IREDU (Institut de REcherche sur l'éDUCation).

Le programme inclut des stages en école maternelle et élémentaire (au moins 10 semaines, dont 6 semaines en école primaire), avec la possibilité d'effectuer des stages à l'international :

- en L1, une semaine sur chaque cycle (cycle 1, cycle 2, cycle 3) et une semaine en collège pour avoir une vue d'ensemble du système éducatif.
- en L2, deux semaines en cycle 1 et deux semaines en cycle 2 ou 3. Une semaine supplémentaire pourra être effectuée dans d'autres structures (justice, prison, ULIS, AREA, IME, etc.).
- en L3, deux semaines de stage placées entre l'admissibilité et l'admission pour préparer l'oral du concours.

Questions/remarques

M. Rayan PAUCHARD fait part de préoccupations concernant la réduction de la capacité d'accueil des étudiants. En effet, à partir de la rentrée prochaine, le nombre de places disponibles à Nevers passera de 60 à 30. Il souligne que cette nouvelle licence LPE, bien que coûteuse, se heurte à un financement réduit et à une offre de formation appauvrie avec la suppression non compensée de groupes de TD à Dijon et Nevers. L'UNEF Bourgogne s'oppose à ce projet et appelle les membres de la CFVU à se joindre à cette opposition.

M. MUGNIER répond que cette réforme doit être réalisée à coût constant ce qui explique les ajustements. Il note que la capacité d'accueil en licence EFEC sera augmentée ainsi que celles des groupes de LPE sur Nevers (en remplacement du PPPE) et sur Dijon. À Nevers, la réduction des places permettra une offre plus cohérente en fonction des besoins. Il précise que le parcours PPPE sur Nevers a connu une forte évaporation des étudiants passant de 35 en L1 à 20 en L3.

Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE demande s'il est possible de créer une passerelle en L2 vers la licence de lettres modernes.

M. MUGNIER répond que la discussion peut être engagée à condition que l'intersection entre les référentiels des deux formations soit suffisamment importante.

Avis CFVU	Favorable Membres élus présents ou représentés : 33 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 33 Contre : 3 Pour : 30
----------------------------	--	--

5.3 Projet ACADEM'IA

Mme Sandrine ROUSSEAUX, Vice-Présidente déléguée à la formation Licences et Masters, présente le projet ACADEM'IA lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt INTEGRITM. L'objectif du projet est de renforcer les parcours de formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur en proposant des modules d'enseignement sur des thématiques d'actualité. L'UBE a choisi de développer un projet sur l'Intelligence Artificielle (IA), en lien avec le projet CAIRE, auquel l'UBE participe en tant que membre du consortium.

Le projet ACADEM'IA répond à l'évolution rapide de l'IA et vise à sensibiliser les différents publics à cette technologie.

Grâce à l'obtention d'un financement de 175 000 €, plusieurs actions de sensibilisation et de formation à l'IA seront proposées aux étudiants. En concertation avec le Directeur du Pôle IA, son adjoint, et le porteur du projet CAIRE à l'UBE, les actions suivantes ont été décidées :

- pour les L1, le Pôle Numérique de Référence (PNR) propose des formations Wooflash pour permettre aux étudiants de réaliser des exercices de révision. Les composantes intéressées pourront se rapprocher du PNR pour bénéficier de ces formations ou d'ateliers plus spécifiques incluant à la fois étudiants et enseignants. Des conférences sur l'IA seront également organisées d'ici fin novembre dans les différentes composantes, sous forme de séances de 45 minutes suivies d'échanges.
- pour les L2, une acculturation à l'IA sera proposée à travers un module du projet CAIRE. L'UFR STAPS est déjà intéressée, et d'autres composantes proposeront dès cette année 4 heures de formation en présentiel (16 étudiants par session) et 4 heures en autonomie (via la plateforme Plubel), soit un total de 8 heures de formation.

Questions /remarques

M. RAUWEL soulève plusieurs préoccupations concernant ce projet. Premièrement, il met en avant des préoccupations scientifiques et morales concernant l'IA. Il indique également que des étudiants de l'UNEF et de Solidaires Étudiants ont exprimé de fortes inquiétudes à ce sujet.

Deuxièmement, il évoque des problèmes organisationnels notamment un mécontentement concernant l'attribution d'espaces de la bibliothèque des UFR Langues et communication, Lettres et Sciences humaines (B2UFR) à ce projet. Selon lui, des étudiants et enseignants ont exprimé leur désaveu. Une pétition de 1 030 signatures d'étudiants a été lancée pour exprimer leur refus.

Troisièmement, M. RAUWEL dénonce un manque de transparence dans la gestion du projet et le manque d'information auprès des étudiants.

Le Président précise que le fonctionnement de l'UBE est basé sur un modèle démocratique et transparent où les décisions sont prises en concertation avec les acteurs concernés et implique les différentes instances.

Le Président ajoute qu'il a reçu le doyen de l'UFR concernée et lit le compte-rendu de leurs échanges qui précise qu'aucune décision n'a encore été prise concernant l'attribution des espaces. Il souligne que le projet ACADEM'IA n'en est qu'à ses débuts et qu'une réelle concertation aura lieu avant toute prise de décision, qui ne sera de toute façon pas effective avant septembre 2026.

Le Président exprime sa déception quant à la gestion de la communication et regrette l'ampleur prise par cette affaire précisant qu'il n'est pas question de supprimer la bibliothèque universitaire au profit de ce projet.

M. RAUWEL réitère son soutien aux préoccupations exprimées par les enseignants et étudiants concernant l'importance des espaces de travail et leur attachement à la BU. Bien qu'il se dise

partiellement rassuré par les réponses apportées, il réaffirme sa vigilance sur les points évoqués précédemment.

Mme LAIGNEAU-FONTAINE se dit favorable à l'initiative de formation à l'IA mais soulève une question concernant le contenu et la durée des modules proposés pour les L2 (4 heures en présentiel et 4 heures en autonomie). Elle s'interroge également sur le lien entre le projet CAIRE et le groupe GALILEO présenté dans plusieurs articles du Monde comme un partenaire douteux.

Le Président répond qu'il s'agit d'une sensibilisation et d'une initiation à l'IA et que les modules sont conçus pour éveiller l'intérêt des étudiants sans aller au-delà de cette approche de base. M. Cédric DEMONCEAUX, Vice-Président délégué aux formations technologiques, professionnelles et tout au long de la vie précise que le projet CAIRE est porté par le CESI et développé par l'ENSA. La Paris School of Business (PSB), établissement du groupe GALILEO, est simplement un partenaire dans ce consortium.

M. MORAUX exprime son soutien aux propos tenus par M. RAUWEL et Mme LAIGNEAU-FONTAINE et insiste sur la nécessité d'une transparence totale dans la gestion des espaces et des projets de l'université.

Mme DAUPHIN signale qu'une réunion d'information avait bien eu lieu mais que des dysfonctionnements dans la communication ont entraîné une mauvaise gestion de l'information, exacerbant ainsi les tensions sur le campus. Selon elle, il ne faut pas minimiser l'émotion suscitée par ce sujet au sein de la communauté universitaire.

Le Président confirme qu'il ne minimise pas l'émotion mais insiste sur le fait que le *modus operandi* de cette affaire n'est pas acceptable.

5.4 Conventions pédagogiques

Mme MICHEL-COLENT rappelle que les conventions pédagogiques sont systématiquement étudiées en détail lors des Commissions de la Pédagogie. Lors des réunions de la CFVU, les membres ont la possibilité de revenir sur certaines conventions s'ils le souhaitent sans qu'une présentation systématique des conventions ne soit requise à chaque fois.

M. MORAUX intervient pour connaître l'évolution de la situation au sujet de la convention entre l'UFR Lettres et Philosophie et l'Université Clermont Auvergne retirée lors de la Commission de la Pédagogie. Il est alors précisé que cette convention est actuellement en cours de finalisation avec les collègues de Clermont.

		Favorable à l'unanimité		
Avis	CFVU	Membres élus présents ou représentés : 33	Suffrages exprimés : 33	
		Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0	
		Abstention : 0	Pour : 33	

> Questions diverses

L'UNEF Bourgogne soumet deux questions et trois motions.

La première question porte sur la représentation étudiante dans les commissions.

L'UNEF Bourgogne s'interroge sur la procédure à suivre lorsqu'un siège étudiant est vacant notamment en cas de démission ou de départ d'un étudiant de l'université. Il est demandé si des réélections sont prévues ou possibles dans de telles situations.

Le Président rappelle qu'un bilan est effectué chaque année pour vérifier la composition des commissions. En cas de sièges vacants nécessitant des réélections, ces dernières seront organisées conformément aux règles en vigueur.

Mme Séverine DELAUNAY, Responsable du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation indique qu'un bilan est réalisé au début de chaque année universitaire car certains étudiants peuvent perdre leur statut à ce moment-là. Cependant, la situation évolue en continu. À titre d'exemple, le matin même de la CFVU, une démission a été enregistrée pour un membre étudiant d'une commission. Un point sera donc fait sur les sièges vacants au sein des différentes commissions.

La seconde question porte sur le rôle de CFVU en matière d'adoption de projets.

L'UNEF Bourgogne soulève une question concernant le rôle légal de la CFVU dans l'adoption de projets relevant de ses compétences. Selon les statuts de l'UBE et la loi, la CFVU adopte ces projets sans avis préalable du CA à condition que ceux-ci n'aient pas d'incidence financière directe. Cependant, il semble que à l'UBE tous les projets passent par le CA après un avis de la CFVU, comme cela a été le cas pour le référentiel commun des études, qui est avant tout une compétence de la CFVU.

Le Président rappelle que le code de l'éducation, sur ce point, ne s'applique pas à l'UBE car il s'agit d'un EPE. Les statuts de l'UBE ne prévoient pas expressément que l'offre de formation est exclusivement de la compétence de la CFVU. Une réflexion est en cours sur un possible toilettage des statuts. Les décisions de la CFVU et de la CR sauf en cas d'incidence financière ou de stratégie globale de l'établissement seront adaptées en conséquence. Toutefois, le CA restera compétent sur des questions stratégiques telles que l'architecture de l'offre de formation. Les statuts actuels, étant pris par décret à la fin de la période d'expérimentation, ne peuvent pas être modifiés à ce stade.

Mme DELAUNAY ajoute qu'un travail est également en cours avec le Rectorat et les établissements partenaires pour revoir précisément ces questions.

Motion de l'UNEF Bourgogne pour plus de distributeurs de produits périodiques dans toute l'Université

Le Président souligne que le problème soulevé dans la motion de l'UNEF Bourgogne est principalement d'ordre technique plutôt que politique. Le dispositif a déjà été mis en place, et si des difficultés surviennent, elles doivent être évoquées avec les services compétents afin de pouvoir y remédier.

Mme Vanessa VAIZANT, Vice-Présidente déléguée au handicap, à l'inclusion et aux solidarités, informe que des distributeurs de produits périodiques ont été installés en 2020 grâce à un financement de 20 000 € provenant du CROUS et de la Préfecture. Au total, 30 distributeurs ont été commandés et installés dans les bâtiments les plus fréquentés, tels que Droit-Lettres, Santé et Sciences Techniques. L'objectif est de développer davantage ce dispositif, mais cela reste coûteux. L'UBE dispose actuellement de 30 distributeurs contre 7 à Lyon et une vingtaine dans d'autres universités avec un nombre d'étudiants bien plus élevé.

L'entreprise Marguerite et Cie a été choisie car elle propose des produits biologiques avec des emballages éco-responsables et facilite la gestion des commandes. Il est souhaité que les associations étudiantes participent activement au réapprovisionnement des distributeurs et signalent toute rupture de stock. Les associations sont invitées à contacter les responsables des bâtiments pour toute difficulté rencontrée.

Mme LAIGNEAU-FONTAINE demande s'il serait possible d'afficher dans chaque UFR une carte indiquant les toilettes équipées de distributeurs.

Il est précisé que ce projet est en cours et sera intégré sur le site de l'UBE pour améliorer la visibilité des distributeurs.

Mme SAUSVERD indique que les distributeurs dans le bâtiment Droit-Lettres sont mal placés et suggère de les déplacer vers les toilettes proches du hall.

Mme MICHEL-COLENT invite les associations étudiantes à se rapprocher des Directeurs de composantes pour discuter de ces problèmes de placement.

Après discussion, il est décidé, par consensus, de ne pas soumettre la motion au vote en raison de son caractère technique. Toutefois, l'initiative d'afficher la localisation des distributeurs dans les toilettes sera poursuivie.

Motion de l'UNEF Bourgogne pour plus de jours de dispense menstruelle

Le Président rappelle que la dispense menstruelle a été mise en place en ce début d'année avec une allocation de 11 jours (1 jour par mois de formation). Au-delà de 11 jours, il estime qu'un suivi médical est requis notamment via le Service de Santé Étudiante pour déceler d'éventuelles pathologies. Un bilan sera également effectué à la fin de cette première année d'application pour évaluer le dispositif. Il considère que cette proposition de l'UNEF Bourgogne est prématurée et qu'il est préférable d'attendre les résultats du suivi avant d'adopter toute mesure supplémentaire.

Mme SAUSVERD rappelle que l'UNEF Bourgogne avait défendu, lors des groupes de travail, la nécessité d'un nombre de jours supérieur notamment en raison de pathologies comme l'endométriose qui peuvent mettre plusieurs années à être diagnostiquées.

Le Président souligne précisément que, si un suivi médical n'est pas mis en place rapidement, des maladies comme l'endométriose ne pourront pas être diagnostiquées à temps. Il insiste sur la nécessité d'un suivi médical précoce pour éviter toute souffrance non prise en charge.

M. Olivier POLITANO partage l'avis du Président et estime que le suivi médical est crucial. Il indique qu'il votera contre cette motion pour encourager un accompagnement médical plus systématique.

Mme MICHEL-COLENT précise que les 11 jours étaient la proposition initiale du groupe de travail en accord avec les médecins et sages-femmes.

M. MORAUX indique que dans d'autres universités, un nombre plus élevé de jours est accordé.

Le Président indique que la limite des 11 jours doit permettre d'enclencher un suivi médical en cas de situation complexe.

Après échange, l'UNEF décide de retirer sa motion en attendant les résultats du bilan de la première année de mise en œuvre du dispositif de dispense menstruelle.

Motion de l'UNEF Bourgogne et Solidaire Etudiant.e.s contre le projet ACADEM'IA

Le Président réitère ses propos sur l'importance de la formation à l'intelligence artificielle. Selon lui, il est indispensable de former les étudiants à cet outil car il devient incontournable dans de nombreux secteurs. Il n'entend pas stopper le projet ACADEM'IA soulignant que l'IA doit être utilisée de manière éthique et qu'il est nécessaire d'apprendre à l'utiliser correctement pour ne pas se laisser dépasser par la technologie. L'IA doit être maîtrisée de manière critique et évolutive, à défaut c'est l'IA qui nous dominera.

M. DEMONCEAUX précise que le projet ACADEM'IA n'approuve pas l'IA mais vise à acculturer étudiants et enseignants pour leur permettre de se l'approprier de manière critique.

Mme LAIGNEAU-FONTAINE soutient qu'on peut être contre le projet tout en étant favorable à l'éducation à l'IA. Elle trouve que la formation initiale de 4h + 4h en autonomie ne semble pas suffisante.

Mme ROUSSEAU explique que le premier module du projet CAIRE s'inscrit dans une sensibilisation à l'IA mais que son évolution rapide imposera d'aller plus loin. Le but est d'initier les étudiants au secondaire puis de leur offrir des modules plus avancés à l'université.

M. MORAUX critique le contenu du projet notamment le partenariat et les soutiens peu recommandables qui l'accompagnent. Il déplore également que la formation en L1 soit trop orientée sur l'utilisation professionnelle de l'IA et non sur l'usage responsable. Il évoque des préoccupations éthiques liées à l'intelligence artificielle notamment concernant les impacts économiques et écologiques.

M. DEMONCEAUX réaffirme que le projet CAIRE vise à acculturer les étudiants et collègues à l'IA de manière responsable, pour limiter les abus et les usages non éthiques.

M. RAUWEL exprime son manque de confiance dans le consortium porté par ce projet et les équipes locales et nationales.

Le Président conclut en affirmant que le projet ACADEM'IA poursuivra son objectif d'acculturation mais que des préoccupations légitimes sur la manière de l'implémenter doivent être prises en compte.

		Défavorable	
Vote	CFVU	Membres élus présents ou représentés : 29	Suffrages exprimés : 28
		Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 24
		Abstention : 1	Pour : 4

Fin séance : 16H59